

L'an deux mille dix-sept, le mardi 20 juin le conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni en la commune de Gimont, en séance publique sous la présidence de Monsieur Pierre DUFFAUT.

Etaient présents : Pierre DUFFAUT, Jean Claude BADY, Christophe MEAU, Stéphanie CORNEILLE, André PICCIN, Françoise DASTUGUE, Jacques SERIN, Alain de SCORRAILLE, Marie Claude DURTAUT (suppléante de Daniel DANFLOUS), Sergine AGEORGES, Brigitte SAINT MARTIN, Daniel ZAÏNA, Chantal CASASOLA, Jean CERDA, Sylvie VARIN, Claire BRIAT, Régis DARIES, Sandrine DEDIEU, Georges DE LORENZI, Pierre ROUMEGUERE, Georges DALLIES, Gérard FAURE, Arnauld WADEL, Bruno BODART, Eric ANGELE, Evelyne BURGAN DELMAS, Jean Luc BOAS, Gérard ARIES, Jacques BORTOLUSSI, Jean Michel VERNIS, Chantal LABEDAN, Francis CHABROL, Francis LAGUIDON, Joël BERNADOT, Pierre TRUILLE BAURENS, Alain CARRIERE, Paul BURGAN, Séverine CARCHON, Fabrice POURCET (à partir de la délibération n°2017-06-58), Bernard MONLIBOS.

Le quorum est atteint

Etaient absents : Philippe DUDEZ, Catherine HEURTEUX, Gérard ROHRIG, Christophe LABBE, Pierre AIROLDI

Etaient absents excusés : Michel ANGELE, Jean Claude DUFFAUT, Pierre MUN, André MARQUISSEAU, Guy de GALARD, Jean Pierre SALERS, Francis DUMONT

Etaient absents excusés avec procuration :

Véronique CASTEX a donné procuration à Régis DARIES.

Sylvie LAFFORGUE a donné procuration à Jean CERDA.

Bruno GABRIEL a donné procuration à Sandrine DEDIEU.

Eric BALDUCCI a donné procuration à Alain CARRIERE.

André LAFFONT a donné procuration à Séverine CARCHON.

Éric TRUFFI a donné procuration à Bernard MONLIBOS.

Secrétaire de séance : Jean Michel VERNIS

Date convocation : 13/06/2017

Date de séance : 20/06/2017

Date d'affichage : 23/06/2017

Nombre de membres en exercice : 58

Nombre de membres présents : 40

Nombre de suffrages exprimés : 46

Vote :

Pour :	46
Contre :	0
Abstentions :	0

N° ordre : 2017-06-068

Le conseil communautaire réuni le 20 juin 2017, en la commune de Gimont, en séance publique sous la présidence de Monsieur Pierre DUFFAUT adopte les modifications budgétaires suivantes à l'unanimité :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Dépenses en augmentation			
Chapitre	Article	Intitulé	Montant
61	6135	Location TPE	500,00
Total dépenses en augmentation			500,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Recettes en augmentation			
Chapitre	Article	Intitulé	Montant
77	778	Subvention exceptionnelle	500,00
Total recettes en augmentation			500,00
Equilibre de la section			0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses en augmentation			
Chapitre	Article	Intitulé	Montant
13	13913	Subvention reprise au compte résultat CD	1 954,00
Total dépenses en augmentation			1 954,00
Dépenses en diminution			
Chapitre	Article	Intitulé	Montant
13	13911	Subvention reprise au compte résultat Etat	1 954,00
Total dépenses en diminution			1 954,00
Equilibre de la section			0,00

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de la réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an susdits

Au registre sont les signatures

Pour copie certifiée conforme

Pierre DUFFAUT

Président de la Communauté de Communes des

Coteaux Arrats Gimone

